

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2020-13

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CA
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À LA CS**

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté 2020-10 relatif aux élections des représentants des personnels au CA et à la CS ;

ARRÊTE

Article 1 : En vue du scrutin du 8 octobre 2020 sont désignés comme membres du bureau de vote les personnes suivantes :

Le président : Renaud PAYRE

Assesseurs : Delphine GARDETTE
Charlotte QUELIN

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur,
Renaud PAYRE

